

Limitation des prélèvements Pêche : un projet de loi contesté

Un projet de loi émanant de Bruxelles interpelle les associations et fédérations de pêche de loisir du littoral. Il prévoit de limiter le prélèvement à un bar par jour et par pêcheur en pêche récréative. **“La mesure aberrante proposée par la commission européenne de limiter les prises menace gravement notre activité mais aussi les filières nautiques et halieutiques”**, déclare Jean Kiffer, président de la **FNPPSF** Christian Favrau, Président du club de pêche en mer “Les experts” de Montoir s’indigne et **“craint que l’impact d’une telle décision ne conduise à des pertes d’emplois et la vente de nombreux bateaux. J’invite tous les acteurs concernés à signer la pétition qui réunit déjà près de 10 000 signatures”**.

Les fédérations restent, par ailleurs, ouvertes à toute discussion pour étudier d’éventuelles mesures raisonnables visant à lutter



Christian Favrau ne pêche pas que le bar !

contre le braconnage et les pratiques abusives. **“Il est inacceptable qu’un poisson soit “maillé” à 35 cm pour un professionnel, et 42 cm pour un pêcheur de loisir ! Ils se reproduisent au même âge ! De plus, il**

serait peut-être temps, pour protéger la ressource efficacement, de ne plus autoriser les professionnels à chaluter sur les frayères et détruire ainsi une large part du potentiel de renouvellement d’un poisson noble.